

Le mois de Chavouot et Yom Tov

A - Chavouot.

1 – La fête :

Chavouot signifie **semaines**. Elle est appelée ainsi car elle a lieu après **sept semaines** de préparation depuis Pessa'h. Elle est célébrée le **6 Sivan en souvenir du don de la Torah**. On fera le Kidouch du soir de Chavouot **après la tombée de la nuit** pour boucler les sept semaines. Cette fête **dure un jour de Yom Tov en Israël, et deux jours en France**.

2 – La veillée :

Le soir de Chavouot, nous avons l'habitude de faire **une veillée d'étude** car la veille de la Torah les Bnei Israël ont passé une bonne nuit de sommeil alors qu'ils n'auraient même pas dû réussir à s'endormir. A la fin de la veillée avant la prière, il faudra réciter les bénédictions du matin.

Devra-t-on faire Nétilat ?

Tout le monde fera Nétilat mais on ne récitera la **bénédition que si on a dormi allongé durant la nuit**.

Faudra-t-il réciter la bénédiction Acher Yatsar ?

On ne récitera **que si on a été aux toilettes**.

3 – Les études :

Pendant Chavouot, nous avons l'habitude d'étudier certains livres :

- **le livre de Tehilim**: écrit par le **roi David**, car ce dernier est **mort à Chavouot**
- **la Méguila de Ruth**: l'histoire d'une **filles qui a tout laissé tomber pour la Torah**
- **le livre de Michlé** : livre de **morale juive** écrit par le Roi **Chlomo**
- **le livre d'Arzharote** : les 613 mitsvot sous forme de poème.

4 – Habitudes alimentaires :

A Chavouot, on a l'habitude de manger des produits à base de **lait et de miel** pour deux raisons :

- **la Torah** est comparée à cela
- **après le don de la Torah** (et les règles de cacheroute reçues) le peuple ne put consommer que ces produits.

Certains ont l'habitude de manger des **céréales grillées**.

Certains ont l'habitude de décorer la synagogue avec **des fleurs**.

5 – Les 10 commandements :

Le **6 Sivan 2448** (il y a 3334 ans !), Hachem nous a transmis les 10 commandements gravés (par la suite) sur deux tables.

Les cinq premiers commandements concernent notre service d'Hachem :

- 1 – **Je suis Hachem**
- 2 – **Tu n'auras pas d'autres dieux**
- 3 – **Tu ne diras le nom d'Hachem en vain**
- 4 – **Souviens-toi du Chabbat**
- 5 – **Honore ton père et ta mère.**

Les cinq suivants concernent le respect du prochain :

- 6 – Tu ne tueras pas
- 7 – Tu ne feras pas de mariage interdit
- 8 – Tu ne voleras pas
- 9 – Tu ne feras pas de faux témoignage
- 10 – Tu n'envieras pas ton prochain

Le premier jour de Chavouot, nous lisons, à la synagogue, les 10 commandements.

B – Yom Tov :

1 – Travaux interdits le Chabbat mais permis à Yom Tov :

A Yom Tov, il faudra respecter les mêmes interdits que Chabbat sauf qu'à Yom Tov, il sera permis de :

- porter des affaires d'un endroit à un autre, mais seulement pour les besoins de la fête.
- Cuisiner en l'honneur de la fête, sans utiliser d'électricité. Allumer le feu n'est possible qu'à partir d'un feu existant. Éteindre le feu n'est autorisé que de manière indirecte.
- Trier : pour trier à Chabbat et Yom Tov, il faudra le faire :
 - o seulement pour une consommation immédiate
 - o sans utiliser d'ustensile de tri

Une autre condition existe mais diffère selon Chabbat ou Yom Tov.

A Yom Tov, on trie de la manière la moins fatigante.

A Chabbat, on trie le bon du mauvais.

2- Sortie de Yom tov

A la sortie de Yom tov, il faudra réciter la Havdala, sur un verre de vin. Mais, il ne faudra pas faire la bénédiction sur les parfums (bessamims) ou sur le feu.

